



Communiqué de presse du bureau du CSFPT  
du 9 avril 2020

Le bureau du CSFPT, réuni exceptionnellement le 8 avril, sous la Présidence de Philippe Laurent, a souligné et salué l'engagement professionnel sans faille des agents publics et des élus auprès de leurs concitoyens, dans les circonstances exceptionnelles et inédites actuelles.

Les collectivités locales, comme l'ensemble du pays, répondent à cette situation aux conséquences souvent tragiques sanitaires, socialement et économiquement.

Faisant face à de nombreux problèmes, très concrets et nouveaux, les collectivités territoriales continuent à assurer aux usagers des services publics quotidiens vitaux.

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, les agents assurent ces missions de service public par leur engagement, ils démontrent ainsi l'utilité des services publics territoriaux au service de l'intérêt général, principe qui donne sa raison d'être au statut de la fonction publique.

Dans ces conditions, le bureau du CSFPT :

- rappelle unanimement son attachement à la sauvegarde de l'intégralité des traitements des agents quel que soit leur statut,
- réaffirme que, pour mener à bien les missions imparties, la protection et la sécurité de la santé au travail des agents doivent être une priorité pour les employeurs,
- appelle le Gouvernement à mettre en œuvre les mesures réglementaires permettant aux employeurs territoriaux d'assurer ces nécessaires protections.

Il appelle enfin le Gouvernement à la publication de manière urgente d'une instruction à caractère opposable à tous les employeurs publics locaux pour permettre que partout où les agents territoriaux sont confrontés au risque que représente le Covid-19, les dispositions afférentes soient mises en œuvre de manière égale.

